

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

N° 0065

/AP/MINFOF/SG/DF/SB/AF/SC/MP

Yaoundé, le 9 JUIN 2009

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration chargée des Forêts procédera au classement au profit de la Commune Rurale de Makak d'une zone de forêt de **11 298 hectares** en trois blocs, située dans le Département du Nyong et Kellé, Arrondissement de Makak, Région du Centre et délimitée ainsi qu'il suit :

DESCRIPTION DE LA ZONE FORESTIERE

Bloc 1 (superficie : 2 242 ha)

Le point A de coordonnées UTM 032 N (713 895 m ; 416 807 m) dit de base de ce bloc 1 de la forêt est situé sur à la confluence des rivières Kellé et Ngwé.

Ce bloc 1 de la forêt est limité ainsi qu'il suit :

A l'Ouest :

Du point A, suivre en amont le cours de la rivière Ngwé sur une distance de 9,40 km pour atteindre le point B (713 380 ; 410 009), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Au Sud et à l'Est :

Du point B, suivre la droite de gisement 55 degrés sur une distance de 1,83 km pour atteindre le point C (714 894 ; 411 072), situé sur le cours d'un affluent non dénommé de Ngwé.

Du point C, suivre la droite de gisement 15 degrés sur une distance de 2,86 km pour atteindre le point D (715 619 ; 413 843), situé sur le cours d'un autre affluent non dénommé de Ngwé.

Du point D, suivre la droite de gisement 78 degrés sur une distance de 2,33 km pour atteindre le point E (717 907 ; 414 310).

Du point E, suivre la droite de gisement 63,5 degrés sur une distance de 1,21 km pour atteindre le point F (718 986 ; 414 858), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point F, suivre la droite de gisement 89 degrés sur une distance de 2,08 km pour atteindre le point G (721 048 ; 414 922), situé sur le cours de la rivière Kellé.

Du point G, suivre la droite de gisement 337 degrés sur une distance de 1,02 km pour atteindre le point H (720 645 ; 415 841), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Au Nord:

Du point H, suivre en aval le cours d'eau jusqu'à Kellé, puis Kellé en aval jusqu'au point A dit de base.

Le bloc 1 de cette forêt ainsi décrit et évalué au logiciel ArcView 3.2 couvre une superficie de deux mille deux cent quarante deux hectares (2 242 ha).

Bloc 2 (superficie : 4 173 ha)

Le point A de coordonnées UTM 032 N (720 600 m ; 398 400 m) dit de base de ce bloc est situé à la confluence de la rivière Ngwaté et un affluent non dénommé.

Ce bloc est limité ainsi qu'il suit :

Au Sud et à l'Ouest :

Du point A, suivre la droite de gisement 62,5 degrés sur une distance de 1,65 km pour atteindre le point B (722 033 ; 399 133).

Du point B, suivre la droite de gisement 3 degrés sur une distance de 1,10 km pour atteindre le point C (722 100 ; 400 215), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point C, suivre la droite de gisement 321,5 degrés sur une distance de 0,90 km pour atteindre le point D (721 557 ; 400 897), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point D, suivre en aval le cours d'eau sur une distance de 2,23 km pour atteindre le point E (720 819 ; 399 461), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point E, continuer à suivre en aval le même cours d'eau non dénommé sur une distance de 1,58 km pour atteindre le point F (719 701 ; 398 626), situé à sa confluence avec la rivière Ngwaté.

Du point F, suivre la droite de gisement 347 degrés sur une distance de 2,65 km pour atteindre le point G (719 115 ; 401 165), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point G, suivre la droite de gisement 43,5 degrés sur une distance de 0,90 km pour atteindre le point H (719 716 ; 401 845).

Du point H, suivre la droite de gisement 13 degrés sur une distance de 0,99 km pour atteindre le point I (719 935 ; 402 794), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point I, suivre la droite de gisement 350 degrés sur une distance de 1,30 km pour atteindre le point J (719 735 ; 404 081).

Du point J, suivre la droite de gisement 296 degrés, sur une distance de 1,23 km pour atteindre le point K (718 615 ; 404 615), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point K, suivre en aval le cours d'eau non dénommé sur une distance de 0,27 km, puis son affluent de gauche en amont sur une distance de 1,08 km pour atteindre le point L (717 799 ; 403 631).

Du point L, suivre la droite de gisement 209 degrés sur une distance de 2,89 km pour atteindre le point M (716 416 ; 401 099), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point M, suivre en aval le cours d'eau non dénommé sur une distance de 0,77 km pour atteindre le point N (715 682 ; 401 233), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point N, suivre la droite de gisement 334 degrés sur une distance de 4,13 km pour atteindre le point O (713 884 ; 404 933), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **O**, suivre la droite de gisement 12 degrés sur une distance de 1,06 km pour atteindre le point **P** (714 101 ; 405 957), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **P**, suivre la droite de gisement 130 degrés sur une distance de 2,70 km pour atteindre le point **Q** (716 150 ; 404 241), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **Q**, suivre en aval le cours d'eau non dénommé sur une distance de 4,13 km pour atteindre le point **R** (717 067 ; 406 868), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point **R**, suivre en amont l'affluent non dénommé sur une distance de 0,30 km, puis son affluent immédiat de gauche sur une distance de 0,60 km pour atteindre le point **S** (717 800 ; 407 200).

Du point **S**, suivre la droite de gisement 47 degrés sur une distance de 0,98 km pour atteindre le point **T** (717 800 ; 408 200).

Au Nord :

Du point **T**, suivre la droite de gisement 66,5 degrés sur une distance de 1,23 km pour atteindre le point **U** (718 900 ; 408 700).

Du point **U**, suivre la droite de gisement 108 degrés sur une distance de 2,21 km pour atteindre le point **V** (721 000 ; 408 000).

A l'Est :


Du point **V**, suivre la droite de gisement 182 degré sur une distance de 1,90 km pour atteindre le point **W** (720 949 ; 406 099), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **W**, suivre la droite de gisement 121,5 degrés sur une distance de 1,30 km pour atteindre le point **X** (722 067 ; 405 432).

Du point **X**, suivre la droite de gisement 171,5 degrés sur une distance de 4,75 km pour atteindre le point **Y** (722 784 ; 400 732), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **Y**, suivre la droite de gisement 177 degrés sur une distance de 4,07 km pour atteindre le point **Z** (722 999 ; 396 659), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Au Sud :

Du point **Z**, suivre en aval le cours d'eau non dénommé sur une distance de 3,53 km pour atteindre le point **A** dit de base de ce bloc 2. 

Le bloc 2 ainsi décrit et évalué au logiciel ArcView 3.2 couvre une superficie de quatre mille cent soixante treize hectares (4 173 ha).

Bloc 3 (superficie : 4 883 ha)

Le point A de coordonnées UTM 032 N (726 688 m ; 398 400 m) dit de base de ce bloc est situé sur la piste Mandoga – Nkongkéné, à 3,43 km de Mandoga.

Ce bloc est limité ainsi qu'il suit :

A l'Est et au Sud :

Du point A, suivre la droite de gisement 140 degrés sur une distance de 1,63 km pour atteindre le point B (727 756 ; 397 180), situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point B, suivre la droite de gisement 106 degrés sur une distance de 0,96 km pour atteindre le point C (728 672 ; 396 913), situé à la confluence de la rivière Ngwaté avec un affluent non dénommé.

Du point C, suivre en aval Ngwaté sur une distance de 3,54 km pour atteindre le point D (726 561 ; 395 120), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point D, suivre la droite de gisement 309 degrés sur une distance de 3,15 km pour atteindre le point E (724 119 ; 397 116), situé au village Mandoga.

A l'Ouest :

Du point E, la droite de gisement 353,5 degrés sur une distance de 2,68 km pour atteindre le point F (723 801 ; 399 786), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point F, suivre la droite de gisement 360 degrés sur une distance de 6,06 km pour atteindre le point G (723 814 ; 405 852), situé à un carrefour.

Du point G, suivre la droite de gisement 335 degrés sur une distance de 3,74 km pour atteindre le point H (722 263 ; 409 235).

Du point H, suivre la droite de gisement 273 degrés sur une distance de 2,83 km pour atteindre le point I (719 440 ; 409 400), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point I, suivre en aval le cours d'eau non dénommé sur une distance de 1,98 km pour atteindre le point J (718 244 ; 410 672), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point **J**, suivre la droite de gisement 227,5 degrés, sur une distance de 2,10 km pour atteindre le point **K** (716 718 ; 409 260), situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **K**, suivre la droite de gisement 194,5 degrés, sur une distance de 1,36 km pour atteindre le point **L** (716 375 ; 407 938), situé sur le pont d'un cours d'eau non dénommé de la piste vers Mbandjok.

Du point **L**, suivre la droite de gisement 296 degrés sur une distance de 1,19 km pour atteindre le point **M** (715 332 ; 408 472), situé à la confluence de deux sources d'un cours d'eau non dénommé.

Du point **M**, suivre la droite de gisement 22 degrés sur une distance de 2 km pour atteindre le point **N** (716 070 ; 410 328), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **N**, suivre la droite de gisement 56,5 degrés sur une distance de 1,58 km pour atteindre le point **O** (717 380 ; 411 206), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Au Nord :

Du point **O**, suivre la droite de gisement 73 degrés sur une distance de 1,91 km pour atteindre le point **P** (719 185 ; 411 752), situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point **P**, suivre la droite de gisement 91 degrés sur une distance de 1,16 km pour atteindre le point **Q** (720 342 ; 411 714), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point **Q**, suivre en aval le cours d'eau non dénommé sur une distance de 1,55 km pour atteindre le point **R** (721 118 ; 412 706), situé à sa confluence avec un affluent non dénommé.

Du point **R**, suivre la droite de gisement 125 degrés sur une distance de 1,54 km pour atteindre le point **S** (722 377 ; 411 829), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

A l'Est :

Du point **S**, suivre la droite de gisement 148 degrés sur une distance de 4,31 km pour atteindre le point **T** (724 653 ; 408 141), situé à la confluence de la rivière Lepngan avec un affluent non dénommé.

Du point **T**, suivre la droite de gisement 166,5 degrés sur une distance de 4,86 km pour atteindre le point **U** (725 798 ; 403 423), situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.



Du point U, suivre la droite de gisement 169,5 degrés sur une distance de 5,12 km pour atteindre le point A dit de base de ce bloc 3

Le bloc 3 ainsi décrit et évalué au logiciel ArcView 3.2 couvre une superficie de quatre mille huit cent quatre-vingt trois hectares, (4 883 ha).

La zone forestière constituée de trois blocs ainsi décrite et évaluée au logiciel ArcView 3.2 couvre une superficie totale de onze mille deux cent quatre-vingt dix-huit hectares (11 298 ha).

La carte de la portion de forêt à classer est tenue à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre à Yaoundé, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Nyong et Kélé, à Eseka, à la Préfecture d'Eseka, à la Sous-préfecture de Makak, à la Mairie de Makak.

Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours de 30 (trente jours) pour compter de la date d'affichage du présent avis au public dans le Chef lieu du Département du Nyong et Kélé. /-

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



[Handwritten signature]

NGOLLE NGOLLE Elvis

AMPLIATIONS:

- MINFOF/ DF
- GOUVERNEUR/ CENTRE
- DRFF/ CENTRE
- PREFET/ ESEKA
- SOUS-PREFET/ MAKAK
- MAIRIE/ MAKAK



Misof / sc L